

REGLEMENT INTERIEUR

Rapide Blitz Society du 15-02-2026

Article 1 : Informations générales

Le club de Blitz Académie organise un tournoi rapide le 15 février 2026 au 4 rue du Sabot, Paris 6^{ème}.
Le tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le n° 71102.
Les résultats du présent tournoi seront comptabilisés pour le classement Elo FIDE et FFE rapide du mois de mars 2026.

Article 2 : Inscriptions et droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 22 €.
Inscriptions en ligne sur <https://www.blitzsociety.fr/tournois>. Inscriptions sur place dans la limite des places disponibles.

Article 3 : Appariement et cadence

Les appariements seront réalisés au système suisse avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.
Chaque joueur dispose de 10 minutes + 2 secondes par coup dès le premier coup.

Article 4 : Nombre et horaires des rondes, pointage et licence

Tous les joueurs devront pointer entre 9h et 9h50. Les joueurs qui pointeront après seront appariés à la ronde n°2.
Les joueurs doivent disposer d'une licence B pour la saison en cours. En cas de prise de licence sur place, la licence sera prise auprès du Club de Blitz Académie.
Le tournoi se joue en 6 rondes. La 1^{ère} ronde débute à 10h00.
Remise des prix prévisionnelle vers 13h00

Article 5 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE.
Il sera fait application des règles de l'annexe A5 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées.
Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de 1 minute à la pendule de l'adversaire, le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.
Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

Article 6 : Propositions de parties nulles par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.
Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 7 : Annonce des résultats à la table de marque

Article 8 : Résultats des matchs, départage, classement

Les résultats sont à annoncer à l'arbitre par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.
Le classement est établi au nombre de points de match total, selon le barème suivant, pour chaque match : Victoire = 1 point. Partie nulle =: 0,5 point. Perte = 0 point.
En cas d'égalité, les départages s'appliquent dans l'ordre suivant pour déterminer le classement final : Buchholz Tronqué puis Performance.

Article 9 : Prix, Récompenses

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premiers du tournoi. Les prix seront être donnés sous forme de bons cadeaux, des prix spéciaux peuvent être donnés.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

Article 10 : Forfaits

Les joueurs seront déclarés forfait 10 minutes après le début de la ronde.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Article 11 : Usage du téléphone portable et des équipements électroniques

Il est rappelé aux joueurs et aux spectateurs qu'aucun téléphone ou équipement électronique allumé n'est autorisé dans la salle de jeu. Tout équipement électronique ou téléphone devra être rangé dans un sac.

Lors d'une partie en cours, si le téléphone ou l'équipement électronique d'un des joueurs sonne ou vibre, celui-ci perd immédiatement la partie.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par :

- Arbitre principal : Claire Gobert, P69051, AFE1.
- Arbitre adjoint : Simon Gobert, P68227, AFC.

Article 13 : Divers

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre : Claire Gobert

L'organisateur : Vincent Riff